

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE301

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 13, substituer au mot:

« locaux »,

le mot :

« logements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.